

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / CCAS DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N°2025-09-15/03

Nombre de conseillers en exercice	12
Quorum	7
Présents	8
Votants	8

Le quinze septembre deux-mille vingt-cinq, à seize heures,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud-SAVOIE, Président.

Présents	Arnaud SAVOIE, Magali BACLE, Marie-France PILLOT, Sylvie BROYER, Colette ROQUETTE, Martine ROBIN, Gisèle BAUGUIL SOGNO, Nicole GROSJEAN
Absents excusés	Philippe ALAYSE, Paul FABRE,
Pouvoirs	
Absent	Sylviane LAFONT, Véronique AVENAS,

Participation des accompagnants au repas annuel des aînés

Madame Magali BACLE, vice-présidente du CCAS, expose :

Dans le cadre du repas annuel des aînés, une participation des accompagnants et/ou conjoints de moins de 75 ans est actée depuis l'année 2023.

Il est proposé que la participation de l'accompagnant s'aligne par défaut sur le prix du repas retenu, et ce tous les ans. Cette année, le repas est facturé par le restaurant du côté de Marjon à 36,00 €.

A titre exceptionnel, il est proposé de maintenir le prix à 35,00 € comme annoncé sur le carton d'invitation.

Le Conseil d'Administration du CCAS, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

DÉCIDE de faire participer les accompagnants au prix du repas annoncé, soit 35,00 €

DIT que les titres seront émis sur le compte 70688 « autres prestation de services ».

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Arnaud SAVOIE,
Président



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation de Conseil d'Administration le 08 septembre 2025

Dépôt en Préfecture le 17/09/2025

Publication le

Arnaud SAVOIE,
Président

